



Réunion du 14 octobre 2019

- Présents : MM. Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD - Jean Luc GAILLARD - Jean Claude LIGOUT
- Absents excusés : Mme Sylvie ODIN JONNARD – M. Tonio RODRIGUES
- Responsable C.A. et désignations assistants District : M. Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisir : M. Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : M. Jean Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Valideur rapport Nord/Sud : M. Roland THETIER

INDISPONIBILITES

- M. EL JAMRI Medhi : les 26 et 27 octobre : indisponibilité trop tardive
- M. CORNET Jean Michel : les 16 et 17 novembre ; du 10 décembre au 2 février 2020
- M. OULDBOUKHITINE Lyece : le 2 novembre
- M. MATOUSSI Youssef : du 11 novembre au 31 décembre

FORMATION INITIALE ARBITRE DISTRICT

Une formation initiale « arbitre » est prévue sur le secteur Nord ; elle se déroulera sur 3 week-ends, les :
Samedi 30 novembre, de 8h à 12h et de 13h à 17h ; **dimanche 1^{er} décembre**, de 8h à 12h.
Samedi 7 décembre, de 8h à 12h et de 13h à 17h ; **dimanche 8 décembre**, de 8h à 12h.
Ceux qui auront réussi les tests théoriques seront convoqués le **samedi 14 décembre**, à 8h.

Les dossiers de candidature sont à retirer à la Délégation.

AVIS AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

- MM. les arbitres, quand vous allez arbitrer dans n'importe quel club, vous êtes priés de laisser les vestiaires propres et, à l'inverse pour les clubs, de prévoir des vestiaires propres pour les arbitres...
- Il est rappelé que toutes les personnes qui sont inscrites sur la feuille de match et qui sont désignées en bénévoles pour arbitrer à la touche ou au centre, doivent avoir une licence valide.

MODIFICATION LOI DU JEU

Il est indiqué à tous les arbitres que lors du contrôle des joueurs avant le match, les arbitres doivent également contrôler l'identité de tous les officiels d'équipe marqués sur la FMI.

INFO LICENCES

La CDA attire l'attention des arbitres : vous n'avez pas à tenir compte du libellé « LICENCE NON VALIDÉE » qui peut apparaître dans certains cas sur la tablette.

RAPPEL CARTON BLANC

- Messieurs les arbitres, le code du carton blanc est 110 et rien d'autre, et il faut entourer le n° du joueur.
- On ne met pas un carton blanc quand on a mis un carton jaune en premier : beaucoup d'arbitres font encore des erreurs. Dernier rappel avant sanctions. Sur la feuille de match, il faut marquer les totaux pour les avertis, les expulsions, les blessés.

INFO AUX ARBITRES

- Tous les arbitres absents à l'AG du 14 septembre sont priés d'envoyer un justificatif concernant leur absence.



- Merci de bien vouloir lire le PV (commissions seniors, foot loisirs, jeunes) afin de prendre connaissance d'une possible modification (d'horaire, de terrain, de date) concernant le match que vous devez arbitrer le week-end.
- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette.
- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.
- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).
- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.
- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !
Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).
- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.